



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité scientifique et technique

61^{ème} session

(Vienne, 29 janvier – 9 Février 2024)

Point 11 – Viabilité à long terme des activités spatiales

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Ma délégation souhaiterait rappeler quelques éléments prioritaires pour la France dans les travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales, travaux qui constituent une priorité pour nous.

Permettez-moi de saluer à nouveau le travail effectué par le Président Umamaheswahan, représentant de l'Inde, ainsi que par le personnel du Bureau des Affaires Spatiales. Depuis l'adoption des termes de référence et du plan de

travail du Groupe de Travail, des discussions substantielles ont pu se tenir en 2023. Nous nous en félicitons. Vous pourrez compter sur le soutien de la France en 2024 pour progresser de manière constructive vers la négociation du rapport final. Nous sommes attendus par toute la communauté spatiale à ce rendez-vous, qu'avec le soutien de la France, nous ne manquerons pas.

Au sein du groupe de travail, la France a agi afin d'encourager toutes les nations spatiales, établies ou émergentes, à adopter et mettre en œuvre les lignes directrices endossées par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2019. Le partage d'expériences sur la mise en œuvre des 21 lignes directrices est particulièrement important et constitue une des valeurs ajoutées de ce Groupe de travail : il doit continuer. Les nations spatiales les plus avancées doivent apporter tout leur soutien et leur expérience dans cette entreprise aux autres nations spatiales dans un esprit de coopération qui donne corps aux principes du Traité de l'Espace de 1967 d'une utilisation libre de l'espace pour tous : la France y prend toute sa part. Nous encourageons par exemple le réexamen périodique de l'application des LTS afin de favoriser ces échanges de bonnes pratiques entre Etats membres, notamment sur la manière de répondre aux éventuelles difficultés rencontrées, difficultés qui pourraient aller jusqu'à empêcher leur mise en œuvre. Les réponses apportées sur la mise en œuvre des lignes directrices doivent être efficaces, pragmatiques, suivies, et doivent pouvoir apporter des bénéfices concrets et immédiatement mesurables.

Monsieur le Président,

La France, à travers le CNES, contribue pleinement à la viabilité des activités spatiales en fournissant un service public d'analyse des risques de collision ouvert aux opérateurs du monde entier depuis le 1^{er} janvier 2023, en partenariat avec l'Espagne, dans le cadre du Partenariat sur la surveillance de l'espace formé de 15 Etats membres de l'Union européenne (EU SST). Ce service public d'évitement des collisions contribue à renforcer la sécurité spatiale (*space safety*) en évitant les collisions qui généreraient des milliers - voire des millions - de débris pénalisant l'activité spatiale sur le long terme. La France soutient aussi une implication accrue à l'innovation du secteur commercial mobilisé sur les technologies et services à valeur ajoutée pour réduire les risques de collision.

Par ailleurs, la France, à travers sa Loi sur les Opérations spatiales, dispose de l'un des cadres réglementaires et techniques nationaux les plus protecteurs et étoffés qui a comme principe prioritaire la viabilité à long terme des activités spatiales. Ce cadre évolue en fonction des nouveaux défis auxquels nous faisons face. Cette législation évolue avec les nouveaux défis du spatial et afin de mieux intégrer les exigences des 21 LTS : en effet, la mise à jour prochaine de cette loi va notamment permettre d'actualiser exigences en matière de viabilité des activités spatiales conduites sous juridiction française.

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette nouvelle session du STSC, la France souhaite souligner sa volonté :

- De réaffirmer le rôle central du CUPEEA pour définir les principes politiques de référence au niveau multilatéral, qui doivent guider les travaux techniques tels que ceux engagés dans les instances de normalisation ;
- D'encourager l'association des acteurs privés au processus multilatéral et de soutenir la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises qui apportent des solutions permettant de répondre aux défis de la viabilité à long terme des activités spatiales.

Monsieur le Président,

La France salue la place importante conférée aux questions spatiales, et donc à leur viabilité, dans le cadre de la préparation du Sommet pour le Futur. La France se tient prête à contribuer activement à la contribution de notre comité à ce Sommet, qui aura lieu en septembre 2024, et devra rappeler le rôle central du CUPEEA sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

Je vous remercie ./.